



Soucis avec ex (vengeance, manipulation...)

Par itrenew

Bonjour,

Il y a trois semaines, nous nous sommes séparés avec la personne qui est désormais mon ex. Personne que je juge manipulatrice, confirmé par le pédopsychiatre qui suit mes enfants.

Explication : il y a trois semaines elle me reproche quelque chose, et annule le week end prévu avec mes enfants (enfants non en commun), nous ne sommes ni mariés ni pacsés. Elle m'explique que c'est sa "vengeance" . Elle acte en même temps la rupture.

Mes enfants sombrent, malgré le fait de parler, je consulte alors un pédopsychiatre qui m'explique qu'ils ont ce ressenti d'abandon.

Les enfants commencent seulement à relever la tête de l'eau.

Le pédopsychiatre me conseille d'aller porter plainte pour manipulation sur personne vulnérable et personne toxique. Je précise, cette femme a un enfant de 5 ans dont elle a la garde exclusive.

Concretement, est ce que la plainte a des chances d'aboutir? elle n'a pas parlé aux enfants directement, mais par contre j'ai les écrits comme quoi elle annule par "vengeance" .

Seconde question : mon but n'est pas qu'elle ai des soucis avec son fils, cette plainte risque t elle d'occasionner les services de l'enfance?

Merci d'avance.

Par kang74

Bonjour

Le pédopsychiatre me conseille d'aller porter plainte pour manipulation sur personne vulnérable et personne toxique.

Changez de pédo psychiatre .

Voire même le dénoncer au conseil de l'ordre tant cette phrase fait poser des questions sur ses compétences sans parler de la déontologie qu'il piétine allègrement .

Votre ex a toujours été une étrangère vis à vis de vos enfant : elle n'a jamais eu donc aucune obligation envers vos enfants .

Donc même si elle appelle cela une vengeance, ce n'est ni plus ni moins que la conséquence d'une rupture de deux personnes qui n'ont jamais eu aucun lien .

Vous avez le devoir de protéger vos enfants : donc vous avez eu le devoir de ne pas les induire en erreur par rapport à cette personne, même s'il y avait des sentiments envers elle .

Quand on est parent on doit être capable de dire qu'ils n'auront plus de liens avec cette personne et que par de là, le week end est annulé .

Rien de juridique donc puisqu'il n'y a pas , et il n'y a jamais eu de liens juridiques entre vous .

Et pas de délit non plus : même si cela avait été la mère de vos enfants , il n'y a pas de délit à ne plus vouloir de liens avec ses propres enfants .

Sinon des milliers de père/mère seraient en prison .

Cette personne manipulatrice, toxique ne veut plus voir vos enfants ? C'est donc une très bonne nouvelle pour eux et pour vous.

Si tant est que vous ne la fassiez pas parasiter votre quotidien en la mettant au centre .

Prévoyez un week end avec vos enfants ... sans son fantôme .

Par Isadore

Bonjour,

Je ne vois pas pour quel motif vous voudriez déposer plainte ? Annulation d'un week-end avec les enfants d'un tiers ?

Si elle ne veut pas passer son week-end avec vos enfants c'est son droit et personne ne peut le lui reprocher. Elle n'a jamais eu aucune obligation envers vos enfants.

Le pédopsychiatre doit vous aider à expliquer à vos enfants que suite à votre rupture cette personne a le droit de préférer rompre tout contact avec votre famille.

Et puis comme le dit Kang mieux vaut tenir vis enfants loin d'une personne toxique.

Le fait de ne pas vouloir de contact avec des enfants sans lien de parenté ne nuira pas à cette personne.

Par Heniri

Hello !

Itrenew vous dites "il y a trois semaines elle me reproche quelque chose, et annule le week end prévu avec mes enfants... Elle m'explique que c'est sa "vengeance". Elle acte en même temps la rupture."

Le reproche et surtout la rupture c'est entre elle et vous, ce n'est pas entre elle et vos propres enfants. Idem pour sa "vengeance". Mettant fin à votre relation elle ne se joignait plus à ce WE, que rien ne vous empêchait d'ailleurs de maintenir pour vous et vos seuls enfants.

Qu'elle appelle cela "vengeance" n'a rien de répréhensible. Comme d'autres intervenants je ne vois pas pour quel motif juridique porter plainte contre elle. Quelle infraction a-t-elle commise selon vous ? Mais par exemple casser les vitres de votre voiture aurait été une "vengeance" répréhensible (si témoins)...

Curiosité : vos propres enfants consultent-ils un pédopsychiatre pour des problèmes liés à cette personne, ou pour d'autres problèmes (ex : votre séparation d'avec leur mère) ?

A+